



BUREAU SYNDICAL

PROCES-VERBAL

Séance du 4 octobre 2022

PROVISOIRE

Approbation prévue BS du 08/11/2022

SOMMAIRE

SEANCE ET ORDRE DU JOUR	2
OUVERTURE DE SEANCE	2
ORDRE DU JOUR	2
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRESENTÉS	2
QUESTIONS DIVERSES.....	5
ANNEXES - Délibérations	6

SEANCE ET ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt-deux, le 4 octobre, à 17 heures, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 27 septembre 2022, s'est réuni au 4^{ème} étage du SDES, à la Motte-Servolex, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN.

Étaient présents : Chantal MARTIN et Béatrice SANTAIS, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Serge TICHKIEWITCH et Alain ZOCCOLO.

Étaient absents ou excusés : Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Serge DAL BIANCO, Christian RAUCAZ et Jean-Marc VIAL.

Assistaient également à la réunion :

Nathalie LAUGIER, Cindy MARLIN et Jean-Elie MOMMESSIN.

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Représentés par mandat : 0

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

OUVERTURE DE SEANCE

Le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

BS 7-1-2022	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières
BS 7-2-2022	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières
BS 7-3-2022	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2022
BS 7-4-2022	Contrôles techniques d'ouvrages : attribution accord-cadre - Rapport des offres déposé sur table

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Chantal MARTIN est élue secrétaire de séance. Madame Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (assiste à la séance mais sans participer aux délibérations).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Michel DYEN, propose d'adopter le procès-verbal du bureau du 13 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTS PRESENTÉS

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Michel DYEN précise que les communes ont bien utilisé ce marché à hauteur de 280 000 € TTC. Il sera proposé de le relancer au Comité Syndical ce soir car les montants maximums prévus seront bientôt atteints.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non le dossier présenté en annexe au présent rapport, à savoir :

- ▶ **1 dossier réalisé sous MOA du SDES**, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 2074,80 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 864,50 €, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le dossier listé dans les tableaux annexés au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer avec la commune concernée la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifique, valant convention financière, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants éventuels associés à la convention précitée, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **Autoriser l'engagement budgétaire du dossier sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé au présent rapport.**

Le rapport est soumis au vote par Michel DYEN.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Michel DYEN indique que les travaux d'éclairage public engagés depuis le début d'année par les collectivités représentent presque 2 millions d'euros et que ce jour 4 nouveaux dossiers sont présentés. Les aides du SDES sont un levier pour les actions de rénovation de l'éclairage public et économie d'énergie.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 15 février 2022 confirmées par le dernier comité syndical du 14 juin 2022.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 4 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 4 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport, représentent une participation financière potentielle maximum de 36 930 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 4 dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 4 nouveaux dossiers sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 36 930 € ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2022

Pour les travaux d'enfouissement de réseaux, Michel DYEN indique que le SDES pilote depuis le début d'année une enveloppe d'opérations à hauteur de 6 800 000 € TTC, y compris les 4 nouvelles opérations et 2 compléments de dossiers présentés ce jour.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

4 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Villard Léger**, Secteur Villard Mougins, allée des Grands Jardins, réseau BT (150 ml) ;
- ▶ **Thoiry**, RD 206 – Tranche 1, réseau BT (350 ml) ;
- ▶ **Esserts-Blay**, Secteur Mairie église, réseau BT (1 200 ml) ;
- ▶ **Yenne**, Rue de la Curiaz, réseau BT (600 ml) ;

De plus, 2 opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Chambéry**, rue Marceau, réseau BT (200 ml) ;
- ▶ **Val Cenis**, Bramans rue des Diligences, réseau BT (460 ml) ;

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le programme provisoire 2022 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 4 opérations concernées par le présent rapport, ainsi que ceux complémentaires des 2 opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**

Contrôles techniques d'ouvrages : attribution de l'accord-cadre

Lors de sa séance du 12 avril 2022, le bureau syndical a autorisé le lancement d'une consultation pour la réalisation de contrôles techniques sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes.

Aussi, une consultation en MAPA (marché à procédure adaptée) a été lancée le 17 mai 2022 pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes, limité à 1 titulaire par lot.

Le marché est alloué comme suit :

- ▶ Lot A - Contrôle technique d'ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public,

- ▶ Lot B - Contrôle des opérations de rénovation des bâtiments dans le cadre du dispositif CEE,
- ▶ Lot C - Contrôle technique des ouvrages dans le cadre d'opérations de construction.

A la suite, le bureau syndical du SDES qui s'est réuni le 5 juillet 2022, a décidé de déclarer sans suite le lot B au motif que la note globale obtenue respectivement par chacun des soumissionnaires ne respectait pas les conditions d'attribution définies au règlement de consultation, à savoir une note globale supérieure ou égale à 70/100.

Aussi, une nouvelle consultation pour le lot B uniquement, a été lancée le 02 août avec un retour des offres pour le 22 septembre 2022.

Les critères de jugement des offres et les pondérations associées sont les suivants :

- ▶ Valeur technique : 60 % ;
- ▶ Prix des prestations : 40 %.

Le candidat placé en tête du classement, sous réserve qu'il obtienne une note globale égale ou supérieure à 70/100, est déclaré titulaire de l'accord-cadre pour le lot considéré.

Le rapport des offres est déposé sur table en séance.

Cindy MARLIN expose qu'il s'agit d'un accord-cadre pour des missions de contrôle pour lequel les lots A et C ont déjà été attribués au cours de l'été. Le lot B a été déclaré sans suite. Ce dernier concerne les contrôles dans le cadre des dispositifs des CEE pour vérifier que les travaux ont été réalisés selon les règles de l'art et selon les conditions demandées par les CEE.

Une seule offre a été reçue, celle de l'APAVE SUDEUROPE. Une modification a été apportée au marché pour ajouter au bordereau de prix des coefficients minorateurs, pour le cas de plusieurs contrôles sur un même bâtiment (exemple : 2 contrôles sur le même bâtiment, réduction de 0,8 ou 3 contrôles sur le même bâtiment, réduction de 0,6).

Jean-Claude RAFFIN demande s'il s'agit d'un des candidats qui avait déjà soumissionné. Cindy MARLIN confirme ce point.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Attribuer l'accord-cadre pour la réalisation de contrôles, référencé SDES 2022-001-B, au candidat suivant : APAVE SUDEUROPE ;**
- ▶ **Autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec l'entreprise précitée et mentionnée dans le rapport d'analyse des offres distribué en séance ;**
- ▶ **Donner délégation au Président pour exécuter ledit accord-cadre et prendre toutes les décisions concernant son exécution : émission de bons de commandes, certificats de paiement...**

Le rapport est soumis au vote par Michel DYEN.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Les prochaines instances auront lieu :

- Mardi 8 novembre 2022 : 14h30 bureau syndical
- Mardi 13 décembre 2022 : 17h bureau syndical et 18h comité syndical

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 17h30.

*La secrétaire auxiliaire de séance,
Nathalie LAUGIER*

*Le secrétaire de séance
Chantal MARTIN*

*Le Président
Michel DYEN*

ANNEXES - Délibérations